

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1947-1948

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

615 Impression, reliure et distribution des statuts annuels— Crédit supplémentaire	\$ 15,000 00
616 Impressions et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire	50,000 00

SECRETARIAT D'ÉTAT

629 Division de la citoyenneté—Crédit supplémentaire	1,220 00
630 Division des marques de commerce—Crédit supplémentaire	2,000 00
631 Loi de la tempérance du Canada—Crédit supplémentaire	1,500 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

632 Division de l'administration—Crédit supplémentaire	200 00
633 Division du droit d'auteur et des dessins industriels— Crédit supplémentaire	2,800 00
634 Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques—Crédit supplé- mentaire	1,600 00

TRAVAIL

LOI DE 1940 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

588 Contribution de l'Etat à la Caisse d'assurance-chômage— Crédit supplémentaire	5,000,000 00
589 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de la Loi de la pension du ser- vice civil à ce que les nominations de J. E. Neish, à titre de conseiller en matière d'embauchage, classe 3 et de J. L. Ricks, à titre de directeur de l'embauchage et des réclamations, classe 4, de la Commission d'as- surance-chômage, soient censées avoir été faites en conformité des dispositions de l'article 11 D de la Loi de la pension du service civil qui s'appliquera en l'espèce, et que chacune de ces personnes soit considérée comme ayant été en congé de la Commission d'assu- rance-chômage alors qu'elle était en activité de service dans les forces armées de Sa Majesté à compter du 1er août 1941	1 00

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

607 Opium et drogues narcotiques—Crédit supplémentaire	10,000 00
608 Services médicaux—Indiens et Esquimaux—Crédit supplé- mentaire	500,000 00